Un «réfugié climatique» bangladais obtient l'asile en France en raison de la pollution dans son pays d'origine

07/01/2021 à 20h29



La cour administrative d'appel de Bordeaux a retenu le critère environnemental pour annuler l'obligation de quitter le territoire d'un Bangladais réfugié en France.

L'homme souffrant d'une maladie respiratoire chronique était sous le coup d'une obligation de quitter le territoire, prononcée par la préfecture de Haute-Garonne, qui a été annulée par la justice, a appris BFMTV.com, confirmant les informations de 20 Minutes.

Sheel [le prénom a été changé] est arrivé en France en 2011 après avoir fui les persécutions dans son pays d'origine. Originaire d'une petite ville située à 200 kilomètres de la capitale Dacca, classée deuxième capitale la plus polluée au monde dans un rapport de Greenpeace de 2019, cet homme de 40 ans, installé depuis à Toulouse, souffre d'asthme allergique aux acariens et d'apnée du sommeil nécessitant un appareillage de ventilation électrique sophistiqué pour dormir, avec un changement des masques et des filtres lors d'une maintenance bimensuelle. À cela s'ajoute un traitement médicamenteux lourd. […]

bfmtv